

CONSEIL D'ADMINISTRATION PARITAIRE DU 13 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N° 457.17

Objet: PLAN LEGAL - DOTATION ANNEE 2018

Le Conseil d'Administration Paritaire décide de mobiliser 15 000 000 € sur les fonds du Plan légal 2017 :

- Associations de moins de 11 salariés
 2 000 000 €
- Associations de 11 à 49 salariés 5 500 000 €
- Associations de 50 à 300 salariés
 → 7 500 000 €

La répartition des crédits par délégation est effectuée au prorata de la collecte Plan légal de chaque catégorie et de chaque région. Ces fonds sont exclusivement affectés aux associations contributrices à ce titre dans chaque catégorie (*Détail de la répartition en annexes*).

Sous réserve de l'affectation en fonction de la taille de l'entreprise, ces crédits sont affectés au financement des PNA/PRA 2018 en complément des fonds conventionnels attribués dans la délibération n° 454.17 (*Plan conventionnel : dotation 2018*).

Pour les associations de moins de 11 salariés et de 11 à 49 salariés, le Plan légal peut également permettre le financement de toute action de formation éligible au CIFA hors rémunérations.

COLLEGE EMPLOYEURS

C.F.E - C.G.C.

C.F.T.C.

C.F.D.T.

C.G.T.

C.G.T. - F.O.

SUD Santé Social

on perticipa pas

an Wot

dustona

Tél: 01 49 68 10 10 / Fax: 01 49 68 10 39 • unifaf@unifaf.fr • unifaf.fr 31 rue Anatole France • 92309 Levallois-Perret Cedex • Siren: 479 939 449

Plan Légal 1 / Moins de 11 salariés - Dotation 2018

Grand Est	139 000 €
Nouvelle Aquitaine	208 000 €
Auvergne/Rhône Alpes	237 000 €
Bourgogne/Franche Comté	63 000 €
Bretagne	68 000 €
Centre Val de Loire	112 000 €
Occitanie	252 000 €
Haut de France	151 000 €
Normandie	88 000 €
Ile de France	395 000 €
Pays de la Loire	91 000 €
P.A.C.A. Corse	161 000 €
Ile de la Réunion	15 000 €
Guadeloupe	8 000 €
Guyane	- €
Martinique	12 000 €

2 000 000 €

EC

AC

8 B

gu!

Plan Légal 2 / Moins de 50 salariés - Dotation 2018

Grand Est	526 000 €
Nouvelle Aquitaine	581 000 €
Auvergne/Rhône Alpes	637 000 €
Bourgogne/Franche Comté	166 000 €
Bretagne	262 000 €
Centre Val de Loire	178 000 €
Occitanie	589 000 €
Haut de France	317 000 €
Normandie	261 000 €
Ile de France	820 000 €
Pays de la Loire	536 000 €
P.A.C.A. Corse	446 000 €
Ile de la Réunion	34 000 €
Guadeloupe	73 000 €
Guyane	18 000 €
Martinique	56 000 €

5 500 000 €

EC AC CW B to

Plan Légal 3 / Plus de 50 salariés - Dotation 2018

Grand Est	724 000 €
Nouvelle Aquitaine	636 000 €
Auvergne/Rhône Alpes	957 000 €
Bourgogne/Franche Comté	332 000 €
Bretagne	440 000 €
Centre Val de Loire	327 000 €
Occitanie	726 000 €
Haut de France	585 000 €
• Normandie	443 000 €
Ile de France	1 072 000 €
Pays de la Loire	411 000 €
P.A.C.A. Corse	621 000 €
Ile de la Réunion	100 000 €
Guadeloupe	56 000 €
Guyane	33 000 €
Martinique	37 000 €

7 500 000 €

AT CSY BB IC.